



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 331<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 mars 2011, à 15 heures

*Président* : M. Diallo. . . . . (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Rapport du Président sur la Réunion internationale sur la question de Palestine, organisée par l'ONU et tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne, les 7 et 8 mars 2011

Réunion pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne et Réunion pour la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisées par l'ONU et tenues à Montevideo du 29 au 31 mars 2011

Adieux à M. Ali (Malaisie)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

11-26568X (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité**

2. **Le Président**, résumant certains des faits nouveaux et activités intervenus depuis la dernière réunion du Comité, déclare que la reconnaissance internationale de l'État de Palestine continue de progresser; le Paraguay, le Pérou, le Suriname et l'Uruguay ont récemment déclaré ou réaffirmé qu'ils reconnaissent l'État de Palestine. Un certain nombre d'États membres de l'Union européenne, dont Chypre, le Danemark, la Grèce et le Royaume-Uni, ont élevé le statut diplomatique de la délégation palestinienne dans leurs capitales respectives. De plus, le sommet de l'Union africaine, tenu à Addis-Abeba en janvier 2011, a engagé tous les pays à reconnaître un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967.

3. La Fondation Arias pour la paix et le progrès de l'humanité et la Fondation mondiale pour la démocratie et le développement ont organisé un forum intitulé « L'alliance latino-américaine pour la paix au Moyen-Orient : le rôle de la société civile d'Amérique latine », qui s'est tenu à San Jose (Costa Rica) du 10 au 12 mars 2011 sous les auspices de la Faculté latino-américaine des sciences sociales. Dans leur déclaration de clôture, les participants au forum ont déclaré que les États d'Amérique latine avaient un intérêt direct et essentiel à la promotion de la paix au Moyen-Orient et qu'ils devaient œuvrer vers cet objectif.

4. Le 3 février 2011, la France a annoncé qu'une conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien se tiendrait à Paris, en juin 2011.

5. Le 3 février 2011, les principaux membres du Quatuor se sont réunis à Munich et ont réaffirmé leur soutien à l'aboutissement de négociations israélo-palestiniennes d'ici à septembre 2011.

6. Du 6 au 11 février 2011, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Navanethem Pillay, s'est rendue en Israël et dans le territoire palestinien occupé. À l'issue de sa visite, elle a déclaré que l'implantation de citoyens israéliens dans le territoire palestinien occupé devait complètement cesser, et a exprimé sa préoccupation

face aux conséquences extrêmement négatives que la fragmentation de la Cisjordanie par le mur de séparation, les colonies et les points de contrôle ont sur les droits de l'homme, la paix, le développement et le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

7. Le 14 février 2011, après avoir remis la démission de son gouvernement, le Premier Ministre palestinien Salam Fayyad a été prié par le Président Mahmoud Abbas de constituer un nouveau gouvernement.

8. Le 18 février 2011, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à adopter un projet de résolution demandant qu'Israël cesse toutes activités de peuplement. Quatorze membres du Conseil ont voté en faveur de l'adoption du projet, un seul membre a voté contre.

9. Le 24 février 2011, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert H. Serry, a fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

10. Le 12 mars 2011, peu après que cinq Israéliens ont été tués dans l'implantation Itamar, le Gouvernement israélien a approuvé la construction de 500 maisons en Cisjordanie.

### **Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique**

11. **M. Mansour** (Observateur permanent de la Palestine) dit que sa délégation poursuit ses efforts visant à élever le nombre d'États qui reconnaissent l'État de Palestine. Il s'est entretenu personnellement de la question avec des représentants de plusieurs États, notamment à l'occasion de divers événements organisés par le Comité. Le nombre d'États ayant officiellement reconnu la Palestine s'est élevé à 112, et on espère qu'il s'élèvera à 140 d'ici au mois d'août 2011. En conséquence, il appelle tous les membres du Comité à poursuivre l'action à cet égard.

12. Sa délégation apprécie vivement l'action entreprise par les membres du Comité pour persuader le Conseil de sécurité d'adopter une résolution demandant qu'Israël cesse toutes activités de peuplement. En fin de compte, ces efforts n'ont pas abouti, mais il a été heureux de constater l'appui quasi universel qu'a suscité le projet de résolution. En fait, l'État Membre qui a mis son veto au projet de

résolution n'avait pas d'objection quant au fond du projet, mais son action a été dictée par des raisons que tous connaissent. Sa délégation continuera à suivre l'évolution de la situation sur le terrain et à voir s'il est possible de poursuivre l'action au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. De même, elle poursuivra ses efforts visant à persuader le Quatuor de publier une déclaration posant les paramètres d'un règlement du conflit, correspondant aux paramètres définis par le représentant du Royaume-Uni, parlant également au nom de la France et de l'Allemagne, à la 6484e réunion du Conseil de sécurité, tenue le 18 février 2011. Ces paramètres sont : la cessation des activités de peuplement; l'accord sur les frontières des deux États sur la base des frontières de 1967, avec des échanges de territoires équivalents mutuellement consentis; la tenue de négociations devant permettre de régler le statut de Jérusalem en tant que capitale des deux États; et un règlement juste, équitable et consensuel de la question des réfugiés.

13. Le Président Mahmoud Abbas a rencontré les représentants du Quatuor dans le but de réfléchir aux moyens de convaincre Israël de s'acquitter de ses obligations au titre de la Feuille de route et du droit international, et de reprendre les négociations relatives au statut permanent. Il a également écrit au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général pour condamner l'intensification des activités de peuplement israéliennes, y compris à Jérusalem-Est.

14. S'agissant de la réconciliation des factions palestiniennes, le Président Abbas a récemment fait savoir qu'il était disposé à rencontrer les représentants du Hamas dans la bande de Gaza pour débattre de la constitution d'un gouvernement d'unité nationale dans la perspective de la tenue d'élections dans un avenir proche. Cette initiative est intervenue au lendemain de manifestations de jeunes Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza appelant à la fin de l'occupation israélienne et aux rivalités entre factions palestiniennes. Il veut croire que les amis de la Palestine au Comité appuieront les efforts de réconciliation.

15. La délégation de l'orateur est reconnaissante au Comité d'avoir choisi la question du sort des prisonniers politiques palestiniens détenus dans des prisons et centres de détention israéliens comme thème de la Réunion internationale des Nations Unies sur la

question de Palestine, tenue à Vienne, les 7 et 8 mars 2011. La Réunion a été riche en informations et est parvenue à attirer l'attention du monde entier sur une question qui présente une extrême importance pour le peuple palestinien. Les efforts déployés pour internationaliser la question des prisonniers palestiniens se poursuivront lors des prochaines réunions des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés et des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la conférence islamique.

16. En dernier lieu, l'orateur dit que sa délégation a participé en collaboration étroite avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aux efforts entrepris par l'Office pour obtenir un financement accru du budget ordinaire, comme le Secrétaire général l'a recommandé dans son rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'Office (A/65/705). La Quatrième Commission doit se réunir dans un avenir proche dans le but d'adopter un projet de résolution à cet égard. Le projet de résolution sera ensuite renvoyé à l'Assemblée générale aux fins d'adoption. Rappelant la situation financière de l'Office, qui continue d'être difficile, il engage tous les membres du Comité à faire tout leur possible pour aider l'Office à obtenir le financement dont il a besoin pour continuer à prêter assistance aux réfugiés palestiniens.

**Rapport du Président sur la Réunion internationale sur la question de Palestine, organisée par l'ONU et tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne, les 7 et 8 mars 2011**

17. Le Président déclare que la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, dont le thème était « L'urgente nécessité d'examiner le sort des prisonniers politiques palestiniens détenus dans des prisons et centres de détention israéliens », s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne, les 7 et 8 mars 2011. Il s'agissait là de la première réunion consacrée à une question de conséquences au plan des droits de l'homme et au centre des efforts de paix. Elle a bénéficié d'une bonne participation des représentants de gouvernements, de la Palestine, d'organisations intergouvernementales, d'entités des Nations Unies, d'organisations de la société civile et des médias, ainsi que d'une délégation du Comité.

18. Dans son discours liminaire, M. Issa Qaraqe, Ministre de l'Autorité palestinienne chargé des prisonniers, a porté son attention sur la nécessité d'internationaliser la question des prisonniers politiques palestiniens détenus par Israël et de les considérer comme des prisonniers de guerre, le cas échéant. Il a suggéré par ailleurs qu'on étudie la possibilité de porter la question de leur situation devant les organes juridiques appropriés de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Cour internationale de Justice. Les séances plénières ont été consacrées à plusieurs questions importantes, dont les conditions dans lesquelles des Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, sont emprisonnés dans des centres de détention israéliens et les aspects juridiques de la manière dont la Puissance occupante procède à l'arrestation de Palestiniens et les détient. La question des prisonniers politiques palestiniens a également été examinée dans le contexte du processus politique israélo-palestinien.

19. Les participants ont noté avec préoccupation que les prisonniers palestiniens étaient souvent détenus dans des conditions extrêmement mauvaises et, dans certains cas, susceptibles de mettre leur vie en danger. Israël continue d'employer la torture et d'autres formes de mauvais traitements à l'encontre des détenus palestiniens, qui ont appelé l'attention sur la gravité de leur situation en faisant des grèves de la faim, la plus récente datant de janvier 2011. Les participants ont en particulier appelé l'attention sur le sort des femmes et des mineurs palestiniens détenus ainsi que celui des prisonniers physiquement et psychologiquement vulnérables, qui seraient soumis à de mauvais traitements et privés de soins de santé appropriés.

20. Les participants ont exprimé leur profonde inquiétude au sujet du recours généralisé aux internements administratifs par Israël. Ils ont appelé Israël à appliquer les troisième et quatrième Conventions de Genève et à se conformer aux normes internationales minimales relatives à la garantie d'une procédure régulière. À cet égard, les Hautes Parties Contractantes aux conventions de Genève ont été engagées à s'assurer du respect des conventions dans le territoire palestinien occupé.

21. Outre leur participation à la Réunion, les représentants du Comité ont tenu des réunions avec des ministres, des ambassadeurs et des représentants des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. Ces réunions ont étudié les

mesures qui pourraient éventuellement être prises pour relancer le processus politique, en vue de parvenir à un règlement permanent de la question de Palestine, de renforcer les capacités institutionnelles de l'Autorité palestinienne, d'assurer le respect des droits de l'homme des Palestiniens, en particulier ceux des prisonniers politiques, y compris les femmes et les enfants, et d'élever le statut diplomatique des délégations de l'État de Palestine dans le monde, particulièrement en Europe.

22. *Le Comité prend note du rapport du Président.*

**Réunion pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne et Réunion des Nations Unies pour la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisées par l'ONU et tenues à Montevideo du 29 au 31 mars 2011** (document de travail n° 2)

23. **Le Président** appelle l'attention sur le document de travail n° 2, qui contient le programme provisoire tant de la Réunion des Nations Unies pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'appui de la paix israélo-palestinienne que de la Réunion des Nations Unies pour la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui doivent se tenir à Montevideo du 29 au 31 mars 2011.

24. Rappelant que le thème suggéré est la nécessité urgente de parvenir à la solution des deux États, l'orateur déclare que les Réunions ont pour objectif d'encourager une vaste action internationale, avec la participation notamment des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à l'appui de la paix israélo-palestinienne et de parvenir à un règlement du conflit fondé sur la vision partagée de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le programme proposé porte notamment sur les obstacles à surmonter sur la voie de la réalisation de la paix et les possibilités offertes, l'appui des États d'Amérique latine et des Caraïbes à la réalisation d'un règlement global, juste et durable, et le rôle des acteurs non gouvernementaux d'Amérique latine et des Caraïbes dans la promotion d'un règlement permanent.

25. Le Président considère que, en l'absence d'objections, le Comité souhaite approuver le programme provisoire tel qu'il figure dans le document de travail n° 2.

26. *Il en est ainsi décidé.*

**Adieux à M. Ali (Malaisie)**

27. **Le Président**, prenant la parole au nom de tous les membres du Comité, remercie M. Ali (Malaisie) pour sa contribution au Comité et lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures.

28. **M. Ali** (Malaisie) remercie le Président pour ses chaleureuses paroles.

*La séance est levée à 16 h 5.*